

BVGer BVGE 2012/5 vom 28. Juli 1951

Bundesverwaltungsgericht, 1951-07-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_BVGE_2012_5

FR: TAF BVGE 2012/5 du 28 juillet 1951

IT: TAF BVGE 2012/5 del 28 luglio 1951

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 6

Il s'ensuit que le recours, en tant qu'il conteste le refus de la reconnaissance de la qualité de réfugiés à la recourante et à ses enfants et le rejet de la demande d'asile de la recourante, pour elle-même et ses enfants, doit être rejeté et la décision attaquée confirmée sur ces points, étant précisé qu'elle concerne également les enfants B. et C.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.